

Rectificatif à la décision (PESC) 2020/215 du Conseil du 17 février 2020 modifiant la décision 2011/101/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre du Zimbabwe

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 45 du 18 février 2020)

Page 4, à l'article 1^{er}, point 1):

au lieu de: «1) Le titre est remplacé par le texte suivant:

“Décision 2011/101/PESC du Conseil concernant des mesures restrictives en raison de la situation au Zimbabwe”.»

lire: «1) Le titre est remplacé par le texte suivant:

“Décision 2011/101/PESC du Conseil du 15 février 2011 concernant des mesures restrictives en raison de la situation au Zimbabwe”.»
